



Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 17 juin 2005 s'est réuni le 27 juin 2005 à 18 H dans la Salle Polyvalente de Durdat-Larequille.

BIZENEUILLE	Bernard PANNINI Etienne LAZARO
LA CELLE	Gabriel BRIDONNEAU Martial GIRAUD
CHAMBLET	Jean-Paul MICHARD Alain CHANIER
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jean -Pierre CHANIER, excusé remplacé par Serge PICANDET
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Annie LAVILLE Luc BRZUSTOWSKI Jeanne DURAND Claude RIBOULET
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, excusé Paul LABOISSE
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Marie – Ch FROELHY Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY Jacky RIVIERE
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie – Alice BARRAUX Gilles MARTIN Guy THEVENET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean Marie VEYSSET, à partir de la question n°2
VERNEIX	Guy PASSAT Raymond LIMOGES

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Communautaire du 9 mai 2005.
Marie-Christine FROELHY est nommée secrétaire de séance.

1) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE DES ZONES INDUSTRIELLES :**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget principal et la décision modificative n°2 du budget annexe « aménagement des zones industrielles ».

Ces ajustements de crédits concernent les opérations d'ordre relatives à la vente des terrains sur la zone du Campus 3.

2) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – RENOUELEMENT DU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de renouveler l'emploi de directeur général des services, d'autoriser Monsieur Le Président à signer le contrat d'emploi à intervenir, d'autoriser Monsieur Le Président à solliciter auprès du Conseil Général de l'Allier l'aide afférente.

3) **ADMINISTRATION GENERALE – MISE A DISPOSITION DES BARNUMS – REGLEMENT DE PRET :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le règlement de prêt des barnums présenté qui définit les modalités d'intervention et de responsabilités, après avoir apporté les modifications suivantes :

A l'article 6, est rajouté l'alinéa suivant :

- Le prestataire s'engage à installer les bandeaux marqués du logo de la Communauté de Communes sur les barnums.

L'article 7 devient :

Article 7 : ASSURANCE

- Le propriétaire est assuré auprès de GROUPAMA,
- Le prestataire devient responsable du matériel à compter de son enlèvement et jusqu'à son retour. Il est responsable de tout dommage subi par le matériel ou causé aux tiers par ledit matériel.

4) **ADMINISTRATION GENERALE – EXPLOITATION D'UN OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT SUR LE CAMPUS 3 – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE COMMENTRY :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention présentée entre la Communauté de Communes et la Commune de Commentry pour l'exploitation d'un ouvrage d'assainissement sur le Campus 3.

5) **CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le dossier de candidature dans le cadre des Contrats Régionaux de Développement Durable du Territoire (CRDDT) auprès du Conseil Régional d'Auvergne et d'autoriser le Président à demander l'aide du Conseil Régional d'Auvergne dans le cadre du Contrat et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Claude Riboulet regrette que le Conseil Régional ne subventionne plus les communes dans le cadre des contrats communaux d'aménagement de bourgs et que ceux-ci ne soient pas pris en charge par le Contrat Régional de Développement Durable du Territoire. Les enjeux majeurs étant notamment l'embellissement global des bourgs et la sécurité, Claude Riboulet fait remarquer que les communes à ce titre participent au véritable développement durable du territoire. La solution qui leur reste est de lisser les travaux dans le temps dans l'attente d'obtenir des financements.

6) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONE D'ACTIVITES CAMPUS 3 – VENTE D'UN TERRAIN :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des votants (3 abstentions) d'autoriser la vente au prix de 5,34 € HT / m² d'un terrain d'environ 5 904 m² situé sur le lotissement artisanal et commercial Campus 3 à la Société Alizé Développement, située 8 bis, Avenue Jean Médecin à Nice, représentée par Monsieur Christian SCHNEIDER pour y implanter des cellules commerciales.

Il est précisé que dans un premier temps une activité de vente de chaussures est prévue.

André Savy et Gilles Martin s'interrogent sur les garanties de la Communauté de Communes sur cette société et émettent des craintes sur le devenir de ces terrains et sur les risques éventuels de spéculation. Gilles Martin propose la signature de la vente après que la construction soit réalisée avec l'accord du propriétaire.

Claude Riboulet fait remarquer que la pénalité de 1000 € est difficilement opposable.

L'Assemblée décide de modifier le délibéré en ajoutant :

- Le Conseil de Communauté décide d'autoriser Monsieur le Président à engager les démarches qui conditionnent la vente définitive à la réalisation du projet ; et à signer les actes nécessaires.

7) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONE D'ACTIVITES CAMPUS 3 – VENTE D'UN TERRAIN :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la vente au prix de 5,34 € HT / m² d'un terrain d'environ 2 924 m² situé sur le lotissement artisanal et commercial Campus 3 à la Société Ambulances Bourgeot située 2, rue Camus de Richemont à Montmarault, représentée par Monsieur Jean-François BOURGEOT pour y installer un bâtiment d'environ 800 m² destiné au développement de son entreprise.

L'Assemblée modifie le délibéré comme précédemment.

8) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONE D'ACTIVITES CAMPUS DE LA BRANDE – VENTE D'UN TERRAIN :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de vendre au prix de 500 € HT une parcelle de terrain de 1 160 m², située sur le Campus de la Brande à la commune de Commentry et sur laquelle est situé un poste de relevage de la Ville de Commentry.

9) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONE D'ACTIVITES DE LA CROIX DE FRAGNE – VENTE D'UN TERRAIN :

Le Conseil Communautaire décide à la majorité d'émettre un avis favorable à la vente au prix de 5,34 € H.T d'une parcelle de terrain de 7 500 m² situé sur la Zone d'activité de la Croix-de-Fragne à Verneix pour y installer un bâtiment d'environ 780 m² destiné à l'implantation d'une concession de matériel agricole (vente et réparation) et d'autoriser Monsieur le Président à engager

les démarches qui conditionnent la vente définitive à la réalisation du projet ; et à signer les actes nécessaires à la vente.

Guy Passat déclare qu'il est opposé à la vente du terrain à un concurrent à l'entreprise Metrot implantée à Verneix et qu'il ne voit pas de création d'emplois ni de richesse pour la Communauté de Communes.

Monsieur le Président précise que d'autres terrains ont été proposés à la Société Boudet sur Commentry, mais que leur choix s'est porté sur la zone de la Croix-de-Fragne.

Jean-Pierre Bougerolle émet des craintes sur l'avenir de l'entreprise local Métrot qui avait généré 5 emplois.

Monsieur le Président précise qu'il n'existe pas d'argument juridique pour refuser la vente. Si la Communauté de Communes la refuse, la Société Boudet peut saisir le tribunal administratif.

Claude Riboulet déclare que la Communauté de Communes ne peut pas prendre de mesures protectionnistes pour éviter la concurrence.

A la demande de plusieurs conseillers, le vote s'est déroulé à bulletin secret.

10) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONSTRUCTION D'UN HOTEL D'ENTREPRISES – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX LOT N°10 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au marché relatif au lot n°10 de l'opération de construction de l'Hôtel d'entreprises avec la Société MONIER PLAFONDS Parc de la Mothe 03400 Yzeure. Le prix reste sans changement.

QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ Monsieur le Président annonce que des modèles de délibérations seront transmis aux communes dans le cadre de l'inscription des chemins de randonnées au P.D.I.P.R.
- ❖ La Société des 4 Vents proposent des photos aériennes des communes de la Communauté ;
- ❖ Monsieur le Président met en garde contre la société M.P.C. qui démarché les commerçants pour la réalisation de plans ;
- ❖ Guy Amary rappelle les dates du Festival de la Bouchûre ;
- ❖ Guy Passat propose que la Communauté de Communes étudie un projet de marché aux cadrans sur la Zone de la Croix-de-Fragne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.